



**SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS
FEDERATION DES HAUTS-DE-SEINE**

Association loi 1901

97 Avenue de la Liberté,
92000 NANTERRE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2023

Le 08 juin 2024



SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS FEDERATION DES HAUTS-DE-SEINE

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Aux Membres,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la fédération relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fédération à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des Articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

BDO IDF

Société d'Expertise comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de la région Paris-Ile-de-France
Société de Commissariat aux Comptes inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes rattachée à la CRCC de Versailles et du Centre
RCS 307 571 000 Versailles - Siret 307 571 000 00057 - Code APE 6920 Z
SAS au capital de 5 365 000 euros - TVA intracommunautaire FR27307571000

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de votre Association.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le secrétaire Général.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Versailles, le 08 juin 2024


BDO IDF
Représentée par Romain LUSSIANA
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre



Bilan

Fédération des HAUTS DE SEINE - FED AA 092 0 00000

000116

Exercice : 2023

En Euros	Montant brut	Amortissements et dépréciations	Montant net 2023	Montant net 2022
Immobilisations incorporelles	1 894,46	1 894,46	0,00	0,00
Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Donations temporaires d'usufruit	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations incorporelles	1 894,46	1 894,46	0,00	0,00
Avances et acomptes sur immobilisations incorp.en cours	0,00		0,00	0,00
Immobilisations corporelles	2 170 148,00	573 403,72	1 596 744,28	1 464 242,74
Terrains	257 249,81	0,00	257 249,81	257 249,81
Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00
Constructions	1 370 950,56	299 844,81	1 071 105,75	1 037 429,43
Installations techniques, matériel et outillage industriels	125 811,13	66 253,42	59 557,71	22 347,05
Autres immobilisations corporelles:	406 104,50	207 305,49	198 799,01	147 216,45
<i>Installations générales, agencements divers</i>	47 878,68	47 255,82	622,86	953,58
<i>Matériel de transport</i>	239 990,82	86 990,02	153 000,80	111 578,09
<i>Matériel de bureau et informatique</i>	103 180,81	63 312,66	39 868,15	32 821,11
<i>Mobilier</i>	15 054,19	9 746,99	5 307,20	1 863,67
Avances et acomptes sur immobilisations corp. en cours	10 032,00	0,00	10 032,00	0,00
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations financières	4 745,70	0,00	4 745,70	4 730,70
Autres titres immobilisés	15,00		15,00	0,00
Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	4 730,70	0,00	4 730,70	4 730,70
I. Actif immobilisé	2 176 788,16	575 298,18	1 601 489,98	1 468 973,44
Stocks et en cours	153 316,77	0,00	153 316,77	13 286,70
Autres approvisionnements	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchandises	153 316,77	0,00	153 316,77	13 286,70
Créances	578 876,02	0,00	578 876,02	614 665,88
Avances et acomptes versés sur commandes	0,00		0,00	0,00

Créances clients et comptes rattachés	140 682,51	0,00	140 682,51	152 332,29
Créances reçues par legs ou donations	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres créances (dont produits à recevoir)	438 193,51	0,00	438 193,51	462 333,59
Disponibilités	778 803,86		778 803,86	429 309,81
Valeurs mobilières de placement et FNS	940 282,80	0,00	940 282,80	913 188,48
Charges constatées d'avance	2 863,96		2 863,96	0,00
II. Actif circulant	2 454 143,41	0,00	2 454 143,41	1 970 450,87
III. Ecart de conversion Actif				
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III)	4 630 931,57	575 298,18	4 055 633,39	3 439 424,31



Bilan

Fédération des HAUTS DE SEINE - FED AA 092 0 00000

000116

Exercice : 2023

En Euros	Année 2023	Année 2022
Fonds propres sans droit de reprise	307 548,16	307 548,16
Fonds propres avec droit de reprise	0,00	0,00
Ecart de réévaluation	0,00	0,00
Projet associatif et réserves	1 101 000,00	561 000,00
Report à nouveau	448,89	168 997,46
Excédent ou déficit de l'exercice	209 900,05	371 451,43
Situation nette (sous-total)	1 618 897,10	1 408 997,05
Subventions d'investissement	397 614,03	231 061,75
I. Fonds propres	2 016 511,13	1 640 058,80
Ecart de combinaison	0,00	0,00
II. Ecart de combinaison	0,00	0,00
Fonds reportés liés aux legs ou donations	0,00	0,00
Fonds dédiés	643 236,21	576 595,03
III. Fonds reportés et dédiés	643 236,21	576 595,03
Provisions pour risques	3 586,15	0,00
Provisions pour charges	0,00	0,00
IV. Provisions	3 586,15	0,00
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	843 234,72	895 674,77
Emprunts et dettes financières diverses SPF	167 624,50	0,00
Emprunts et dettes financières diverses hors SPF	14,50	14,50
Avances et acomptes reçus sur commandes	0,00	0,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	59 234,64	56 913,04
Dettes des legs ou donations	0,00	0,00
Dettes fiscales et sociales	165 692,38	120 019,98
Dettes sur immobilisations	0,00	0,00
Autres dettes (dont charges à payer)	156 499,16	150 148,19
Produits constatés d'avance	0,00	0,00
V. Dettes	1 392 299,90	1 222 770,48
VI. Ecart de conversion Passif		
TOTAL DU PASSIF (I+II+III+IV+V+VI)	4 055 633,39	3 439 424,31



Compte de résultat

Exercice : 2023

Fédération des HAUTS DE SEINE - FED AA 092 0 00000 000116

En Euros	Année 2023	Année 2022
I- PRODUITS D'ACTIVITE		
Cotisations		
Vente de biens et services	228 337,25	180 229,62
<i>dont ventes de dons en nature</i>	0,00	0,00
<i>dont parrainages</i>	0,00	0,00
Produits de tiers financeurs	2 484 572,15	1 858 587,42
Concours publics et subventions d'exploitation	1 117 909,18	844 795,87
Ressources liées à la générosité du public	740 501,53	672 922,73
<i>Dons manuels</i>	696 087,20	620 934,06
<i>Mécénats</i>	44 414,33	51 988,67
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	0,00	0,00
<i>Autres produits liés à la GP</i>	0,00	0,00
Contributions financières	626 161,44	340 868,82
Reprises sur provisions et transferts de charges	61 545,47	1 626,83
Utilisations des fonds dédiés	346 381,02	133 567,49
Autres produits	358 593,15	120 171,52
<i>Participations des destinataires de la solidarité</i>	27 736,31	29 234,43
<i>Produits d'initiatives</i>	100 443,09	88 842,70
<i>Autres</i>	230 413,75	2 094,39
I - Produits d'activité	3 479 429,04	2 294 182,88
II- CHARGES D'ACTIVITE		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	0,00	0,00
Achats de marchandises, matériels et fournitures	546 183,10	172 494,28
Variations de stock	- 140 030,07	- 5 585,62
Autres achats	111 137,21	123 592,28
Services extérieurs	129 877,52	95 306,21
Autres services extérieurs	194 856,33	190 368,25
Aides financières et quotes-parts de générosité du public reversées	792 019,59	374 913,16
Impôts, taxes et versements assimilés	31 423,45	22 675,97
Salaires et traitements	494 052,27	401 353,81
Charges sociales	227 053,93	164 310,56
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :	132 839,57	57 650,63
<i>- sur immobilisations</i>	129 253,42	57 650,63
<i>- sur immobilisations destinées à être cédées</i>	0,00	0,00
<i>- sur actif circulant</i>	0,00	0,00
<i>- pour risques et charges</i>	3 586,15	0,00
Autres charges	398 693,37	274 559,59
Reports en fonds dédiés	413 022,20	108 806,03
II - Charges d'activité	3 331 128,47	1 980 445,15
Résultat d'activité	148 300,57	313 737,73
III- PRODUITS FINANCIERS		
Revenus des placements, intérêts et produits assimilés	27 799,19	14 641,85
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	0,00	0,00
Différences positives de change	0,00	0,00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00

III - Produits financiers	27 799,19	14 641,85
IV- CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	16 562,71	609,04
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0,00	0,00
Différences négatives de change	0,00	0,00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
IV - Charges financières	16 562,71	609,04
Résultat Financier	11 236,48	14 032,81
V- PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	11 844,35	3 627,82
Produits exceptionnels sur opérations en capital	80 847,48	51 826,17
Reprises sur provisions et transferts de charges	0,00	0,00
V - Produits exceptionnels	92 691,83	55 453,99
VI- CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	42 328,83	2 402,51
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	0,00	9 370,59
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	0,00	0,00
VI - Charges exceptionnelles	42 328,83	11 773,10
Résultat Exceptionnel	50 363,00	43 680,89
VII - Ecart de combinaison	0,00	0,00
VII - Ecart de combinaison	0,00	0,00
Résultat Combinaison	0,00	0,00
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+5)	3 599 920,06	2 364 278,72
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	3 390 020,01	1 992 827,29
EXCEDENT OU DEFICIT (total des produits - total des charges)	209 900,05	371 451,43
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	1 062 227,50	1 010 880,00
Prestations en nature	928 006,00	581 475,90
Dons en nature	1 842 378,75	1 178 117,06
Total	3 832 612,25	2 770 472,96
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	1 062 227,50	1 010 880,00
Prestations en nature	928 006,00	581 475,90
Secours en nature	1 842 378,75	1 178 117,06
Total	3 832 612,25	2 770 472,96



SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS
Fédération des HAUTS DE SEINE

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS DE
L'EXERCICE CLOS LE

31 DECEMBRE 2023

MONTANTS EXPRIMES EN EUROS



SOMMAIRE

I. Présentation de l'Association	3
Objet social de l'entité et périmètre des missions sociales	3
Moyens mis en oeuvre	4
II. Faits majeurs de l'exercice	5
III. Principes, règles et méthodes comptables	6
Présentation des comptes	6
Méthode générale	6
Changement de méthode d'évaluation et de présentation	6
Durée de l'exercice et date de clôture	6
Immobilisations incorporelles, corporelles et financières	7/8
Méthodes d'évaluation et de dépréciation des stocks et des créances	9
Subventions d'investissements	10
Fonds reportés sur legs et donations	10
Fonds dédiés : Opérations partiellement exécutées à la clôture de l'exercice	10
Provisions pour risques et charges	11
Indemnités de départ à la retraite (I.D.R)	11
Compte d'emplois des ressources	11
Evénements postérieurs à la clôture	11
IV. Informations complémentaires	12
Rémunération des dirigeants	12
Honoraires des commissaires aux comptes	12
Engagements hors bilan	12
V. Informations relatives au bilan	14
Actif	15/20
Passif	21/23
VI. Informations relatives au compte de résultat	24
Ventilation par nature des produits d'activités et subventions	24
Etat séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger	25
Effectif et résultat exceptionnel	25
VII. Autres informations	26
Contributions volontaires en nature	26/27
VIII. Compte de résultat par origine et destination (crod) et compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (cer)	28/31



I. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

OBJET SOCIAL DE L'ENTITE ET PERIMETRE DES MISSIONS SOCIALES

Jour après jour, ici comme ailleurs, le Secours populaire, association reconnue d'utilité publique, agit pour un monde plus juste et plus solidaire, en permettant à chacun de s'émanciper et trouver sa place de citoyen, là où il vit, travaille ou étudie. Issu du peuple, animé par lui, mobilisé pour lui, le Secours populaire promeut une relation d'égal à égal véritablement unique et un accueil inconditionnel. Présent partout, au bout de la rue comme au bout du monde avec son réseau de partenaires, il valorise systématiquement l'initiative comme mode d'action. Il peut ainsi agir tout de suite pour soulager ceux qui souffrent : actions d'urgence pour pallier les problèmes immédiats, actions dans la durée, parce que l'homme doit être pris en compte dans toutes ses dimensions.

Bénévoles comme partenaires, entreprises et donateurs, adultes comme enfants dès le plus jeune âge... tout le monde est invité à passer à l'action et chacun apprend à s'émanciper, à tourner la page, à vivre la solidarité jour après jour.

Ancré sur la vision d'un monde plus solidaire, le Secours populaire s'abstient de tout clivage : il rassemble au contraire et crée du lien autour des valeurs partagées. Son engagement est un combat. Un mode d'action. Il est sur le pont. Là où ça bouge. Là où ça compte. Il a, tout naturellement, un rôle de vigie vis-à-vis des pouvoirs publics.

MOYENS MIS EN OEUVRE

Le Secours populaire est une association de terrain, indépendante et décentralisée.

En France comme dans le monde entier, il agit là où vivent, travaillent ou étudient les acteurs locaux, animés par ses valeurs. Construite au fil du temps, son organisation a été conçue pour laisser s'exprimer toute la diversité des réalités locales :

- À l'étranger, l'action est menée par son réseau d'organisations partenaires indépendantes, attachées à permettre à chacun de trouver sa place de citoyen et de s'émanciper.
- En France, l'indépendance de l'association est tout aussi grande quel que soit l'échelon considéré. Les comités, fédérations disposent ainsi d'une totale autonomie d'action et de gestion dans le respect des règles et orientations communes. Ils constituent d'ailleurs des entités juridiques.

Fédération des HAUTS DE SEINE

La fédération constitue l'échelon départemental. Comme son nom l'indique, elle fédère les comités du Secours populaire actifs sur son territoire comme tous les collecteurs-animateurs bénévoles du département, qu'ils aient constitué ou non un comité local. Elle cherche aussi à en créer d'autres et anime l'ensemble des antennes. Elle coordonne et développe les actions du Secours populaire sur le département. Elle est dirigée par le comité départemental, élu tous les deux ans lors du congrès départemental.

Les antennes : 11



L'antenne est un relais du mouvement animé à l'échelle d'un quartier, d'un village, d'un lieu de travail ou d'études, d'une association sportive ou culturelle, par un petit groupe d'animateurs-collecteurs bénévoles. Elle n'est pas une entité juridique et dépend, suivant les cas, d'un comité ou d'une fédération. Son rôle est d'organiser la collecte des ressources financières et matérielles et de participer ainsi concrètement à la mise en œuvre d'actions de solidarité en France, en Europe et dans le monde.

Les comités : 11

Actif à l'échelle d'une ville, d'un canton ou encore d'une entreprise ou d'un établissement, le comité ; association déclarée en préfecture, est le fondement de la vie démocratique du Secours populaire. Il rassemble les animateurs-collecteurs bénévoles, organise la collecte des ressources financières et matérielles et met en œuvre tous ses projets dans le respect des orientations communes, sur son territoire comme au-delà, en lien avec d'autres comités ou fédérations.

Les donateurs : 3956

Les donateurs au Secours populaire sont des acteurs à part entière de l'association. Détenteurs d'une carte de donateur renouvelée tous les ans, quelle que soit la nature ou le montant de leurs dons, ils ont une voix consultative lors des Assemblées générales des comités et congrès des fédérations et sont invités à toutes les grandes initiatives et temps forts du mouvement.

Les moyens humains bénévoles, pivots du mouvement : 1 948 bénévoles

Attachés à développer la solidarité ici comme ailleurs, plus de 81 000 « animateurs-collecteurs-bénévoles » sont présents dans toute la France métropolitaine, en Outre-mer, en Europe et dans le monde. Ils constituent le « cœur du cœur » du mouvement. Leur implication en son sein fait d'eux, tout à la fois, des bénévoles, des animateurs et des collecteurs.

- Bénévoles, parce qu'ils ont librement choisi d'offrir une part de leur temps libre.
- Animateurs, parce que ce sont eux qui agissent pour aider et accompagner les personnes, organisent des événements pour faire grandir la solidarité, reçoivent des enfants en vacances, gèrent l'association, recrutent et forment d'autres bénévoles...
- Collecteurs, parce qu'ils sollicitent et obtiennent des dons de toutes natures, ou mobilisent pour que d'autres les collectent...

Les moyens humains salariés : 16

Ils participent à développer les actions du Secours populaire français qu'il s'agisse de missions d'animation directement liées à nos missions sociales ou de support dans les domaines administratifs et de gestion. "



II. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

L'année 2023 a été fortement impacté par :

- La mise en service de notre dépôt de Poissy acquis fin 2022.
- Le renforcement en moyens humains et matériels de notre structure suite à cette mise en fonction.
- La volonté réaffirmée de soutenir l'aide alimentaire par l'attribution de tickets services à hauteur de 175 k€.
- La réception de subventions pour faire face à l'augmentation des prix et à la précarité des étudiants.
- Le versement par le SPF national d'un legs de 230 k€ reversé au comité de Boulogne-Billancourt, destinataire du testateur.
 - La participation des comités à l'acquisition du dépôt de Poissy par :
 - ° Prêts à hauteur de 246,6 k€ dont 167,6 versés sur l'exercice
 - ° Contribution financière du comité de Boulogne-Billancourt de 180 k€.



III. PRINCIPE, REGLES ET METHODES COMPTABLES

PRESENTATION DES COMPTES

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- ♦ Le bilan,
- ♦ Le compte de résultat,
- ♦ L'annexe des comptes.

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général. Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués selon la méthode du coût historique.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et notamment les règlements ANC 2014-03 et ANC 2018-06 (précisés et amendés par les règlements 2020-08, 2021-02 et 2022-04) du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le SPF dispose, pour la production de ses comptes annuels, de son propre plan comptable et de règles de gestion validées par son conseil d'administration applicable à l'ensemble de l'Union ; en respect des réglementations en vigueur.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

A compter de l'exercice 2023, la structure bénéficiaire d'un reversement de subventions de la part d'une autre structure Secours populaire français enregistrera ce produit en contribution financière. Auparavant, ces opérations venaient impacter la rubrique « Subventions d'exploitation ».

DUREE DE L'EXERCICE ET DATE DE CLOTURE

La fédération produit ses comptes annuels sur un exercice de 12 mois courant du 1er janvier au 31 décembre.



IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

Les immobilisations incorporelles, corporelles et financières obtenues à titre onéreux sont évaluées à leur coût d'acquisition après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production. Les frais d'acquisition d'une immobilisation (droits de mutation et d'enregistrement, honoraires et frais d'acte) sont :

- Portés à l'actif du bilan en majoration du coût d'acquisition de l'immobilisation à laquelle ils se rapportent.

Lors de l'acquisition de l'entrepôt, la valeur du terrain a été évaluée à 20% du prix d'acquisition. Les immobilisations obtenues à titre gracieux sont enregistrées selon la valeur vénale du bien correspondant à la valeur qui aurait été acquittée dans des conditions normales de marché.

Durées de vie usuelles des immobilisations incorporelles :

La durée d'amortissement s'évalue au cas par cas.

Durées de vie usuelles des immobilisations corporelles (hors composants des immeubles) :

Libellé	Durée d'amortissement
Entrepôt	20 ANS
Installation générale, agencements...	De 10 à 20 ans
Matériel de transport	De 4 à 5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel de bureau	De 5 à 10 ans
Mobilier	De 5 à 10 ans
Installations techniques	De 5 à 10 ans

Le mode d'amortissement est le mode linéaire.

Le plan d'amortissement peut être modifié en cours de vie de l'immobilisation en cas de dépréciation ou en cas de modification significative de l'utilisation du bien.

Les durées d'amortissement des composants des immeubles, hors entrepôt, sont les suivantes :

Composant	Durée d'amortissement
Structure de l'immeuble	50 ans
Electricité	25 ans
Plomberie	25 ans
Ascenseur	15 ans
Menuiseries extérieures	25 ans
Menuiseries intérieures	25 ans
Chauffage collectif/individuel	25 ans
Etanchéité (enduit)	20 ans
Ravalement et amélioration	20 ans

Dépréciation des immobilisations :

Une dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles est comptabilisée lorsque la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Une dépréciation des immobilisations financières est constatée lorsque la valeur présente un risque de non-recouvrement.



METHODES D'EVALUATION ET DE DEPRECIATION DES STOCKS ET DES CREANCES

Les stocks doivent être comptabilisés à leur valeur d'achat figurant sur la facture.

Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation du stock est éventuellement constatée.

Les créances sont valorisées à leur valeur historique. Au cas par cas, elles donnent lieu à la constitution d'une provision si leur recouvrement apparaît compromis.

La fédération inscrit dans son compte de résultat les produits non reçus au 31 décembre mais imputables à l'exercice et dont le montant est certain.

En contrepartie, ces produits donnent lieu à l'enregistrement de créances à l'actif du bilan.

LES STOCKS LIES A L'ACHAT DE PRODUITS ALIMENTAIRES FINANCE PAR DES DOTATIONS FINANCIERES

Au cours du 1er trimestre 2023, une dotation financière a été reversée à l'ensemble des fédérations du Secours populaire français afin de compenser une partie des crédits européens non mobilisés à travers le programme du FEAD/SEAA. Le Conseil d'Administration du 17 février 2024 a adopté une décision de gestion pour l'ensemble des structures du Secours populaire français concernant la méthode de comptabilisation de ces stocks non distribués à la clôture de l'exercice :

- Ne pas constater les écritures de variation de stocks,
- Ne constater des fonds dédiés que dans le cas où la dotation versée par l'Association Nationale n'est pas entièrement consommée au 31/12/2023,
- De procéder à un recensement des produits non distribués au 31/12/2023 et d'indiquer dans l'annexe des comptes la valorisation du stock non distribué au 31/12/2023 dans la rubrique engagements hors bilan.



SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Elles s'enregistrent au regard du montant inscrit sur la notification ou convention de subvention.

Quelle que soit la nature du bien financé par des subventions d'investissements, la quote-part de la subvention est reprise au compte de résultat.

« Les dotations aux amortissements » de la subvention s'effectuent de manière globale.

Les règles de gestion applicables au 1er janvier 2020 concernant les amortissements de celles-ci sont les suivantes :

- ✓ Si la ou les subventions d'investissement représentent plus de 50% du bien financé, application de l'amortissement par la méthode des composants
- ✓ Si la ou les subventions sont comprises entre 10% et 50% du montant de l'investissement, amortissement sur 25 ans
- ✓ Si la ou les subventions représentent moins de 10% de l'investissement, amortissement sur 10 ans.

Les règles ci-dessus s'appliquent également au mécénat et contributions financières pour investissement.

FONDS DEDIES : OPERATIONS PARTIELLEMENT EXECUTEES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Les fonds dédiés qui ne sont pas entièrement utilisés au cours de l'année N dans le cadre des opérations pour lesquelles ils ont été collectés, sont inscrits en charges sous la rubrique « report en fonds dédiés » afin de constater l'engagement pris par la Fédération de poursuivre les réalisations des dits projets avec comme contrepartie du passif du bilan la rubrique « fonds dédiés ».

De même, les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits du compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « utilisation des fonds dédiés ».

La réforme comptable a reprécisé la nature des financeurs dont les produits réceptionnés par le Secours populaire Français pouvaient faire l'objet de report en fonds dédiés dont la liste est la suivante :

- ✓ Les autorités administratives ou établissements public dont les fonds perçus sont enregistrés en « subventions »
- ✓ Les dons des particuliers
- ✓ Les dons des entreprises ou « mécénat »
- ✓ Les dons reçus des autres organismes de droit privé (fondations et associations) ou « contributions Financières des fondations et associations »

Les fonds pouvant être reportés ne doivent pas se confondre avec l'objet social de l'association. Ainsi, les fonds collectés lors des campagnes « Pauvreté Précarité » et « Pères Noël verts » ne font plus l'objet de fonds dédiés étant donné que ces appels aux dons se confondent avec l'objet social de l'association.



PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision pour risques est constituée pour couvrir des risques que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.

INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE (I.D.R.)

Le montant de la provision pour indemnités de départ à la retraite mentionné dans l'annexe ne fait pas l'objet d'enregistrement comptable.

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

Le Compte d'Emploi des Ressources collectées auprès du Public, figure dans l'annexe des comptes annuels. Il est établi conformément au Règlement de l'ANC n°2018-06 homologué par arrêté du 26 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 30 décembre 2018.

Le taux maximal de prélèvement sur les ressources pour financer l'organisation est de 8%.

Le taux appliqué pour notre structure est de 4%.

Pour 2023, conformément à la décision des instances départementales, les taux de prélèvement reposent sur les postes suivants :

Dons de particuliers

Mécénat

Legs, donations et assurances-vies

Subventions

Contributions financières des fondations et associations

Autres ressources

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant



IV. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux deux plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à 0 € en 2023, le Secrétaire général et le Trésorier départemental.

Le montant cumulé des rémunérations perçues en 2023 par les élus au comité départemental disposant par ailleurs d'un contrat de travail et salariés à ce titre s'élève à 0 €.

HONORAIRES DES COMMISAIRES AUX COMPTES

Les honoraires d'audit inscrits en charges de l'exercice 2023 s'élèvent à 11 657,36 €.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

4.3.1 Engagement pris en matière de retraite

Méthode retenue :

- ♦ Indemnité prévue par le code du travail
- ♦ Age de départ à la retraite : 64 ans
- ♦ Taux d'actualisation : 3,17%
- ♦ Taux d'évolution des salaires : 1 %
- ♦ Taux de rotation moyen sur 3 ans

Le montant total des IDR est de 4 816,76 €.

4.3.2 Crédit bail

NEANT

4.3.3 Legs, donations et assurances-vie

La fédération est bénéficiaire du legs, donation ou assurance-vie en attente de clôture au 31/12/2023 du testateur pour un montant de 230 409 € (net des 8% de frais de gestion prélevés par l'Association Nationale).

La fédération a reversé l'intégralité du legs au comité de Boulogne-Billancourt, destinataire final du testateur.



4.3.4 Stocks de produits achetés avec une dotation et non distribués à la clôture

Dans le cadre de la dotation Lots dits « infructueux », les produits achetés en 2023 et non distribués aux personnes accueillies à la clôture de l'exercice représentent 0 €.

4.3.5 Sûretés réelles consenties

Dans le cadre du prêt consenti par le crédit Mutuel pour l'acquisition du dépôt de Poissy, une hypothèque de 900000€ leur a été consentie.



V. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

ACTIF

Se reporter aux tableaux en pages suivantes concernant :

- ✓ Les mouvements des immobilisations et des amortissements,
- ✓ L'état des stocks au 31/12/2023,
- ✓ L'état des créances au 31/12/2023,
- ✓ Les variations des dépréciations,
- ✓ Les produits à recevoir,
- ✓ Les mouvements de trésorerie,
- ✓ Le détail des charges constatées d'avance.

Les mouvements des immobilisations :

En €uros	Valeur brute au 01/01/2023	Acquisitions et créations en 2023	Diminutions par cessions ou mises hors service en 2023	Valeur brute au 31/12/2023
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Donations temporaires d'usufruit	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations incorporelles	1 894,46	0,00	0,00	1 894,46
Avances et acomptes sur immobilisations incorp.en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles (I)	1 894,46	0,00	0,00	1 894,46
Immobilisations corporelles (II)				
Terrains	257 249,81	0,00	0,00	257 249,81
Agencements et aménagements de terrain	0,00	0,00	0,00	0,00
Constructions	1 275 913,14	95 037,42	0,00	1 370 950,56
Installations techniques, matériel et outillage industriel	79 306,41	46 676,08	171,36	125 811,13
Autres immobilisations corporelles:	295 923,68	110 180,82	0,00	406 104,50
<i>Installations générales, agencements divers</i>	47 878,68	0,00	0,00	47 878,68
<i>Matériel de transport</i>	163 498,06	76 492,76	0,00	239 990,82
<i>Matériel de bureau et informatique</i>	73 750,71	29 430,10	0,00	103 180,81
<i>Mobilier</i>	10 796,23	4 257,96	0,00	15 054,19
Avances et acomptes sur immobilisations corp. en cours	0,00	30 192,00	20 160,00	10 032,00
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles (II)	1 908 393,04	282 086,32	20 331,36	2 170 148,00
Immobilisations financières (III)				
Autres titres immobilisés	0,00	15,00	0,00	15,00
Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	4 730,70	550,00	550,00	4 730,70
Immobilisations financières (III)	4 730,70	565,00	550,00	4 745,70
TOTAL GENERAL (I+II+III)	1 915 018,20	282 651,32	20 881,36	2 176 788,16

Les mouvements des amortissements :

En €uros	Montant en début d'exercice 2023	Augmentations: dotations de l'exercice 2023	Diminutions: reprises de l'exercice 2023	Montant en fin d'exercice 2023
Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Donations temporaires d'usufruit	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations incorporelles	1 894,46	0,00	0,00	1 894,46
Amortissements des immobilisations incorporelles (I)	1 894,46	0,00	0,00	1 894,46
Agencements et aménagements de terrain	0,00	0,00	0,00	0,00
Constructions	238 483,71	61 389,26	28,16	299 844,81
Installations techniques, matériel et outillage industriel	56 959,36	9 294,06	0,00	66 253,42
Autres immobilisations corporelles:	148 707,23	58 598,26	0,00	207 305,49
<i>Installations générales, agencements divers</i>	46 925,10	330,72	0,00	47 255,82
<i>Matériel de transport</i>	51 919,97	35 070,05	0,00	86 990,02
<i>Matériel de bureau et informatique</i>	40 929,60	22 383,06	0,00	63 312,66
<i>Mobilier</i>	8 932,56	814,43	0,00	9 746,99
Amortissements des immobilisations corporelles (II)	444 150,30	129 281,58	28,16	573 403,72
TOTAL GENERAL (I+II)	446 044,76	129 281,58	28,16	575 298,18

En €uros	Stocks au 01/01/2023	Reprise de stocks au 31/12/2023	Nouveaux stocks au 31/12/2023	Stocks au 31/12/2023
Stocks des autres approvisionnements	0,00	0,00	0,00	0,00
Stocks des marchandises	13 286,70	13 286,66	153 316,73	153 316,77
TOTAL	13 286,70	13 286,66	153 316,73	153 316,77

L'état des créances au 31/12/2023 :

En €uros	Année 2023	A un an
<u>ACTIF IMMOBILISE</u>		
Avances et acomptes sur immobilisations en cours	10 032,00	
Participations	0,00	
Autres titres immobilisés	4 745,70	
Prêts	0,00	
-		
<u>ACTIF CIRCULANT</u>		
Avances et acomptes versés sur commandes	0,00	0,00
Créances clients et comptes rattachés	140 682,51	140 682,51
Autres créances:	438 193,51	438 193,51
<i>Personnel</i>	0,00	0,00
<i>Sécurité sociale et organismes sociaux</i>	0,00	0,00
<i>Etat et autres collectivités publiques</i>	0,00	0,00
<i>Autres</i>	438 193,51	438 193,51
Créances reçues par legs ou donations	0,00	0,00
Charges constatées d'avance	2 863,96	2 863,96
TOTAL	596 517,68	581 739,98

Les variations des dépréciations :

En €uros	Montant en début d'exercice au 01/01/2023	Augmentations: dotations de l'exercice 2023	Diminutions: reprises de l'exercice 2023	Montant en fin d'exercice au 31/12/2023
Dépréciations des immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations des immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations des stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations des comptes clients	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00

Les produits à recevoir :

En €uros	Montant en fin d'exercice au 31/12/2023
Avances et acomptes versés sur commande	0,00
Créances clients et comptes rattachés / Factures à établir	0,00
Autres créances:	0,00
<i>Personnel</i>	<i>0,00</i>
<i>Sécurité sociale et organismes sociaux</i>	<i>0,00</i>
<i>Etat et autres collectivités publiques</i>	<i>0,00</i>
<i>Autres</i>	<i>0,00</i>
Produits à recevoir	263 367,14
TOTAL	263 367,14

Les mouvements de trésorerie :

En €uros	Montant en début d'exercice	Montant en fin d'exercice
Valeurs mobilières de placement	913 188,48	940 282,80
<i>Placements divers</i>	<i>704,87</i>	<i>563,38</i>
<i>OPCVM</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Fonds National de Solidarité	912 483,61	939 719,42
Comptes courants	425 865,42	765 199,82
Caisses	3 444,39	13 604,04
TOTAL	1 342 498,29	1 719 086,66

Le détail des charges constatées d'avance :

En €uros	Année 2023
Exploitation courante	2 863,96



Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2023

Données financières	0,00
Données exceptionnelles	0,00
TOTAL	2 863,96

5.1.1 Immobilisations inaliénables

Une immobilisation inaliénable est un actif possédé par le SPF qui ne peut faire l'objet d'un transfert (ni cession, ni vente), autrement dit que le SPF est obligé de conserver (un contrat ou convention écrite doit être formalisé).

Néant

5.1.2 Donations temporaires d'usufruit

Néant

PASSIF

Se reporter aux tableaux en pages suivantes concernant :

- ✓ Le tableau de variation des fonds propres (cf 5.2.1)
- ✓ La variations des provisions,
- ✓ L'état des emprunts et des dettes financières,
- ✓ L'état des dettes à la clôture,
- ✓ Le détail des charges à payer
- ✓ Le détail des produits constatés d'avance.

La variation des provisions :

En €uros	Montant en début d'exercice au 01/01/2023	Augmentations: dotations de l'exercice 2023	Diminutions: reprises de l'exercice 2023	Montant en fin d'exercice au 31/12/2023
Provisions pour risques	0,00	3 586,15	0,00	3 586,15
Provisions pour charges	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	3 586,15	0,00	3 586,15

L'état des emprunts et des dettes financières :

En €uros	Capital restant dû au 01/01/2023	Remboursement au cours de l'année	Nouvel emprunt au cours de l'année	Capital restant dû au 31/12/2023
Emprunts auprès des établissements de crédit:	895 674,77	52 440,05	0,00	843 234,72
<i>Emprunts</i>	895 674,77	52 440,05	0,00	843 234,72
<i>Intérêts courus sur emprunts</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts auprès de structures SPF	0,00	0,00	167 624,50	167 624,50
TOTAL	895 674,77	52 440,05	167 624,50	1 010 859,22

En €uros	Capital restant dû au 01/01/2023	Capital restant dû au 31/12/2023
<i>Compte courant au passif</i>	0,00	0,00
<i>Dépôts et cautionnements reçus</i>	14,50	14,50
TOTAL	14,50	14,50

L'état des dettes à la clôture :

En €uros	Montants au 31/12/2023	A un an	de 2 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit:	843 249,22	53 952,50	511 614,92	277 681,80
<i>Emprunts</i>	843 234,72	53 952,50	511 614,92	277 667,30
<i>Intérêts courus sur emprunts</i>	0,00			
<i>Dettes financières</i>	14,50			14,50
Emprunts auprès des structures SPF	167 624,50	11 175,00	44 700,00	111 749,50
Avances et acomptes reçus sur commandes	0,00			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	59 234,64	59 234,64		
Dettes fiscales et sociales:	165 692,38	165 692,38		
<i>Personnel</i>	42 138,36	42 138,36		
<i>Sécurité sociale et organismes sociaux</i>	95 824,32	95 824,32		
<i>Etats et autres collectivités publiques</i>	27 729,70	27 729,70		
Dettes sur immobilisations	0,00			
Autres dettes	156 499,16	156 499,16		
Produits constatés d'avance	0,00			
TOTAL	1 392 299,90	446 553,68	556 314,92	389 431,30

Le détail des charges à payer :

En €uros	Montants au 31/12/2023
Intérêts courus sur emprunts	0,00
Avances et acomptes reçus sur commande	0,00
Fournisseurs - Factures non parvenues	8 597,16
Dettes fiscales et sociales (dont congés à payer):	55 229,00
<i>Personnel</i>	37 034,00
<i>Sécurité sociale et organismes sociaux</i>	18 195,00
Dettes sur immobilisations / Factures non parvenues	0,00
Charges à payer	18 328,77
Créditeurs divers	0,00
TOTAL	82 154,93

Le détail des produits constatés d'avance :

En €uros	Montant en fin d'exercice au 31/12/2023
Exploitation courante	0,00
Données financières	0,00
Données exceptionnelles	0,00
TOTAL	0,00

5.2.1 Variation des fonds propres

Tableau de variation des fonds propres									
En €uros	A l'ouverture de l'exercice		Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	
Fonds propres sans droit de reprise	307 548		0	0	0	0	0	0	307 548
Fonds propres avec droit de reprise	0		0	0	0	0	0	0	0
Ecarts de réévaluation	0			0	0	0	0	0	0
Réserves	561 000	540 000	0	0	0	0	0	0	1 101 000
Report à nouveau	168 998	-168 549	0	0	0	0	0	0	449
Excédent ou déficit de l'exercice	371 451	-371 451	0,00	209 900	0	0	0	0	209 900
Situation nette	1 408 997	0	0	209 900	0	0	0	0	1 618 897
Dotations consommables									
Subventions d'investissement	231 062			247 400		80 848			397 614
Provisions réglementées									
TOTAL	1 640 059	0	0	457 300	0	80 848	00	00	2 016 511

5.2.2 Fonds dédiés et reportés

En Euros	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations	A la clôture de l'exercice
Variations des fonds reportés liés aux legs ou donations	0,00	0,00	0,00	0,00
Variations des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes	67 715,25	23 200,00	64 734,17	26 181,08
Variations des fonds dédiés sur subventions d'exploitation	462 976,79	218 583,00	256 093,54	425 466,25
Variations des fonds dédiés sur ressources liées à la GP	45 902,99	171 239,20	25 553,31	191 588,88
TOTAL	576 595,03	413 022,20	346 381,02	643 236,21

VI. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

VENTILATION PAR NATURE DES PRODUITS D'ACTIVITES

Se reporter aux tableaux en page suivante concernant :

- ✓ L'évolution des produits d'activités,
- ✓ Le détail de la rubrique "legs, donations et assurances-vie",
- ✓ Le détail des rubriques "subventions d'investissement" et " subventions d'exploitation".

L'évolution des produits d'activités :

En €uros	Exercice 2022	Exercice 2023
Vente de biens et services	180 229,62	228 337,25
Concours publics et subventions d'exploitations	844 795,87	1 117 909,18
Dons manuels	620 934,06	696 087,20
Mécénats	51 988,67	44 414,33
Legs, donations et assurances-vie	0,00	
Autres produits liés à la GP	0,00	
Contributions financières	340 868,82	626 161,44
Reprises sur provision et transferts de charges	1 626,83	61 545,47
Utilisations des fonds dédiés	133 567,49	346 381,02
Participations des destinataires de la solidarité	29 234,43	27 736,31
Produits d'initiatives	88 842,70	100 443,09
Autres produits	2 094,39	230 413,75
TOTAL	2 294 182,88	3 479 429,04

Le détail des rubriques « subventions d'investissement » et « subventions d'exploitation » :

En €uros	
Subventions d'investissements nouvelles au bilan	295 173,45
Subventions internationales	
Subventions de l'Etat (Sub.ministérielle uniquement)	
Subventions régionales	77 747,64
Subventions départementales	75 000,00
Subventions communales	74 293,20
Subventions des autres éta.publics et adm. sécurité sociale (dont CAF-ANCV)	130 160,00
Subventions Publiques Diverses	714 542,00
Subventions emplois aidés	46 166,34
Subventions perçues auprès d'une autre structure SPF	
TOTAL	1 413 082,63



Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2023

ETAT SEPRE DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER POUR L'EXERCICE 2023(VERSION SYNTHETIQUE)

Le règlement ANC n°2022-04 du 30 juin 2022 (modifiant le règlement ANC n°2018-06) issu de la transposition des nouvelles obligations comptables de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République prévoit la tenue d'un état séparé des avantages et ressources provenant : • d'un Etat Etranger • d'une personne morale étrangère • d'un dispositif juridique de droit étranger comparable à une fiducie ou • d'une personne physique non-résidente en France L'état présenté ci-après correspond aux dons financiers ou matériels 2023 dont le donateur (personne physique ou morale) a une adresse postale à l'étranger référencée dans notre outil CRM.

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
Allemagne	20,00€
Suisse	120,00€

EFFECTIF

Le nombre de salariés au 31 décembre 2023 est de 16.

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel des comptes 2023 - solde des produits exceptionnels (sous classe distincte des produits) et des charges exceptionnelles (classe distincte des charges) est principalement issu :

En €uros	
Produits	
Produits d'éléments d'actifs cédés	
Quote part de subvention d'investissement virée au compte de résultat	80 847,48
Autres produits de gestion sur exercices antérieurs	9 150,45
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 693,90
Transfert de charges exceptionnelles	
Charges	
Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés	
Autres charges de gestion concernant des exercices antérieurs	34 753,63
Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	7 575,20
Tableau Résultat exceptionnel	50 363,00

VII. AUTRES INFORMATIONS

CONTRIBUTION VOLONTAIRES EN NATURE

La nature des contributions volontaires en nature est la suivante :

- ♦ Dons en nature neuf : alimentation, vêtements, marchandise, produits d'hygiène, jouets....
- ♦ Prestations en nature : places spectacles, affichage publicitaire, activités sportives....
- ♦ Mise à disposition de locaux, personnel, véhicules.
- ♦ Bénévolat.

Dons en nature et prestations gratuites :

♦ La collecte de marchandises et de services auprès des personnes morales (entreprise, fondations, associations, collectivités, institutions, État etc.), fait généralement l'objet de documents écrits stipulant notamment la nature des biens ou services, leur quantité et leur prix. Ces informations sont reprises dans les contributions volontaires en nature.

♦ Les dons en nature :

Compte-tenu de l'impressionnante collecte de biens et articles collectés par les bénévoles du SPF leur valorisation est essentielle autant que délicate.

Le SPF fait figurer ces informations à deux endroits distincts dans ses comptes annuels :

*Au pied du compte de résultat et du compte d'emploi des ressources quand il s'agit de biens neufs faisant l'objet de justificatifs fournis par des personnes morales. Ces biens seront alors valorisés en euros.

*Dans l'annexe de ses comptes pour ce qui concerne les biens d'occasion. Leur nature pourra être décrite et si l'information est disponible, la quantité pourra être affichée. Ces biens concourent à la solidarité que mettent en œuvre les bénévoles de la fédération pour soutenir les personnes accueillies.

Estimation des dons en nature usagés

Dons et nature d'occasion	Pièces	Kg
Habillement d'occasion	0	9584
Couchages d'occasion	0	0
Electroménagers d'occasion- Meubles d'occasions	0	0
Vaisselle d'occasion	0	0
Education	0	0
Santé	0	0
Jouets d'occasion	0	0
Loisirs	0	0
Heures d'instances	624 Heures	



Bénévolat :

L'implication des bénévoles est évaluée à partir du nombre d'heures de bénévolat et valorisée au regard des missions accomplies durant ces heures (56834 heures sur l'exercice ; soit en 34,5 ETP).

Le temps passé par les bénévoles est recensé au moyen des heures déclarées. Les heures sont valorisées selon un taux horaire moyen de 18,69 € pour 2023.

Les mises à disposition :

Elles concernent des biens mobiliers, immobiliers et la mise à disposition de compétences.

Elles sont inscrites dans les contributions volontaires en nature pour le montant de la convention de mise à disposition ou de tout autre justificatif probant (928 k€ sur l'exercice)

Les heures consacrées à la tenue des instances statutaires :

Elles ne sont pas valorisées dans les comptes annuels.

Etant donné leur importance fondamentale dans la vie et le développement de l'association, elles sont évaluées chaque année dans l'annexe des comptes. Pour 2023, le volume horaire a été évalué à 624 heures.



VIII. COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) ET COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (CER)

Se reporter aux tableaux en pages précédentes.

Méthode de présentation :

Le SPF présente son Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) et son Compte d'Emplois de Ressources (CER) pour l'exercice 2023 conformément à la publication du Règlement de l'ANC n°2018-06 homologué par arrêté du 26 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 30 décembre 2018.

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Le CROD présente le compte de résultat en liste avec un comparatif N / N-1. Cet état fait également apparaître les produits liés à la générosité du public et leurs emplois en fonction de la destination des dépenses.

8.1.1 Les produits par origine

8.1.1.1 Affectation des ressources au financement des emplois

L'affectation des ressources au financement des emplois est organisée de la manière suivante pour les ressources affectées :

- ♦ Les ressources affectées par les financeurs publics sont affectées conformément aux conventions signées,
- ♦ Les ressources issues de la générosité publique affectées par le donateur (particulier, testateur, mécène) sont affectées conformément aux souhaits de celui-ci,
- ♦ Les autres produits affectés sont affectés en fonction de l'accord conventionnel existant.

L'affectation au financement des emplois des ressources issues de la générosité publique non affectées est établie en fonction d'un ordre de priorité concourant à financer les emplois non couverts par les affectations précédentes. Ainsi, les fonds collectés auprès du public et non affectés financent en priorité :

- ♦ Les missions sociales,
- ♦ Les frais de recherche de fonds,
- ♦ Les frais de fonctionnement.



Ci-dessous, quelques précisions sur la composition des produits inscrits dans le CROD du SPF :

8.1.1.2 Les produits liés à la générosité du public

Le Conseil d'Administration de l'Association Nationale a défini la générosité publique : « Les ressources financières issues de la générosité publique se composent : ♦ *Des dons manuels des personnes physiques, qu'ils soient affectés ou non affectés (liés à des campagnes ou hors campagne)*, ♦ *Des legs, donations et assurances vie, qu'ils soient affectés ou non affectés*, ♦ *Des dons financiers des entreprises (mécénat) qu'il soit affecté ou non affecté*, ♦ *Des produits financiers issus des placements de ces ressources.* » De plus, le règlement prévoit que la rubrique « autres produits liés à la générosité du public » comprend les quotes-parts de générosité du public reçues, les revenus générés par les actifs issus de la générosité du public.

8.1.1.3 Les produits non liés à la générosité du public se composent principalement à ce jour des contributions financières comprenant les dons financiers des fondations et associations, de la cotisation statutaire versée par chaque département à l'Association Nationale conformément aux statuts ou aux versements intra-structures SPF, des ventes de marchandises et de prestations de services, des produits financiers, des plus ou moins-values de cession d'actifs, des participations des destinataires de la solidarité, des produits d'initiatives etc.

8.1.1.4 Les subventions et concours publics comprennent les subventions d'exploitation ainsi que les quotes-parts de subventions d'investissement réintégrées au cours de l'exercice au compte de résultat.

8.1.1.5 Les reprises sur provisions et dépréciations regroupent toutes les reprises de provisions conformément au compte de résultat.

8.1.1.6 Les utilisations de fonds dédiés antérieurs correspondent aux utilisations des fonds dédiés du compte de résultat. Il s'agit de la reprise des sommes reçues pour les activités de solidarité et non encore dépensées au 31/12/2022. Pour le détail des sommes utilisées en 2023, se reporter à l'annexe « fonds dédiés » du bilan.

8.1.2. Les charges par destination

8.1.2.1. Les missions sociales du SPF

La définition des missions sociales du SPF a été entérinée par le Conseil d'Administration de l'Association Nationale du 20 février 2021 :

Conformément aux statuts :

Faisant leur la formule « tout ce qui est humain est nôtre », les adhérents aux présents statuts se regroupent dans un but unique : pratiquer la solidarité. »

Les articles 1/ b et c des statuts de l'Association nationale, des fédérations, des comités locaux et conseils de région du Secours populaire français définissent les missions sociales du Secours populaire français, qu'elles soient réalisées directement ou avec des partenaires en France ou à l'étranger :

Ils se proposent de soutenir dans l'esprit de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, au plan matériel, sanitaire, médical, moral et juridique, les personnes et leurs familles victimes de l'arbitraire, de l'injustice sociale, des calamités naturelles, de la misère, de la faim, du sous-développement et des conflits armés.



Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2023

Ils rassemblent en leur sein des personnes de bonne volonté, enfants, jeunes et adultes, de toutes conditions, quelles que soient leurs opinions politiques, philosophiques ou religieuses, en veillant à développer avec elles la solidarité et toutes qualités humaines qui y sont liées.

Ils développent en permanence les structures et l'audience de l'association notamment par la création de comités locaux et de fédérations départementales.

Les missions sociales se déclinent de la manière suivante :

- ♦ Activités de solidarité liées aux urgences en France et dans le monde ;
- ♦ Activités de solidarité en France et dans le monde notamment dans les domaines suivants : alimentaire, logement, vestimentaire, santé, hygiène, accès à la culture, aux sports, aux loisirs, aux vacances, accompagnement scolaire, Pères Noël Verts, Journée des Oubliés des Vacances...
- ♦ Le développement des structures et de l'audience du SPF
- ♦ L'animation du réseau : soutien aux réseaux partenaires, accompagnement et soutien au réseau décentralisé SPF, gestion des donateurs et collecteurs, accueil et mise en mouvement des bénévoles et formation... »

Définition et répartition des coûts directs et indirects

La définition et répartition des coûts directs et indirects du SPF a été entérinée par le Conseil d'Administration de l'Association Nationale du 20 février 2021 :

« Affectation des charges du compte de résultat aux rubriques du CROD et du CER :

- ♦ Coûts des missions sociales :
 - Coûts directs : Coûts des dépenses directes de la mission sociale ;
 - Coûts indirects : Coûts qui n'existeraient pas si la mission sociale disparaissait.
- ♦ Coûts de structure et de fonctionnement : principes des clés de répartition. »

La fédération s'est prononcée sur la nature des clefs de répartition qu'elle utilisera pour la répartition des coûts de structure et de fonctionnement. Cette répartition est entérinée par la voie de ses instances.

8.1.2.2. Frais de recherche de fonds

Frais d'appel à la générosité du public

Cette rubrique regroupe notamment les dépenses de :

- ♦ conception, réalisation et envoi de publipostages,
- ♦ recherche et gestion des legs,
- ♦ frais de traitement des dons et des reçus fiscaux,
- ♦ campagne du Don'actions,
- ♦ frais de recherche de mécénat, partenariats d'entreprises.

Frais de recherche d'autres ressources

Cette rubrique regroupe notamment les dépenses de :

- ♦ organisation d'initiatives, braderies,
- ♦ initiatives liées à la campagne du Don'actions,
- ♦ frais de recherche de fonds auprès de fondations et associations,
- ♦ frais de recherche de subventions publiques.



8.1.2.3. Frais de fonctionnement

Cette rubrique regroupe les dépenses de :

- ♦ Locaux,
- ♦ administration générale,
- ♦ communication.

8.1.2.4. Les dotations aux provisions et dépréciations regroupent toutes les dotations aux provisions et dépréciations conformément au compte de résultat.

8.1.2.5. Les reports en fonds dédiés de l'exercice correspondent aux reports en fonds dédiés du compte de résultat. Il s'agit du report des fonds dédiés par des tiers financeurs collectés sur 2023 et non utilisés sur l'exercice pour les activités de solidarité. Pour le détail des sommes reçues en 2023 et non encore dépensées au 31/12/2023, se reporter à l'annexe « fonds dédiés » du bilan.

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

Le Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public (CER) présente uniquement les ressources collectées auprès du public ainsi que leurs emplois avec un comparatif N / N-1. Ces données proviennent directement du CROD, ce sont les colonnes « dont générosité du public » du CROD.

Le CER affiche un déficit de -2 527,33 € sur 2023 pour les seuls fonds liés à la générosité du public.

Au pied du CER il est indiqué un solde de fonds liés à la générosité du public non utilisé de l'année précédente (« report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées (hors fonds dédiés) en début d'exercice »). Celui-ci s'élève pour la fédération à 2 527,33€.

Ce montant est utilisé pour calculer un nouveau solde en fin d'exercice en y ajoutant le déficit de l'année et la variation d'investissements et désinvestissement de l'année (0,00€ pour la fédération).

Le solde de ressources liées à la générosité du public au 31/12/2023 de la fédération s'élève ainsi à 0,00€, il viendra concourir à la poursuite des actions de solidarité sur les années futures.

CER

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1-MISSIONS SOCIALES			1-RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations	0,00	0,00
- Actions réalisées par l'organisme	384 993,42	301 076,80	1.2 Dons, legs et mécénat		
- Versements à un organisme central ou à	100 851,10	42 209,10	- Dons manuels	696 087,20	620 934,06
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie	0,00	38 200,93
- Actions réalisées par l'organisme	4 526,16	614,77	- Mécénat	44 414,33	51 988,67
- Versements à un organisme central ou à	54 973,90	50 670,05	1.3 Autres produits liés à la générosité du public	230 408,88	0,00
2-FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	80 700,13	83 514,64			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	138 788,30	78 702,83			
3-FRAIS DE FONCTIONNEMENT	62 918,84	170973,48			
TOTAL DES EMPLOIS	827 751,85	727 761,67	TOTAL DES RESSOURCES	970 910,41	711 123,66
4-DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0,00	0,00	2-REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0,00	0,00
5-REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	171 239,20	25 368,00	3-UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	25 553,31	80 226,78
EXCÉDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0,00	38 220,77	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	2 527,33	0,00
TOTAL	998 991,05	791 350,44	TOTAL	998 991,05	791 350,44

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	40 728,26	2 507,49
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	-2 527,33	38 200,77
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	-	-
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	38 200,93	40 728,26

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022	RESSOURCES DE L'EXERCICE	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
- Réalisées en France	2 886 007,88	1 853 060,13	- Bénévolat	1 062 227,50	1 010 880,00
- Réalisées à l'étranger	43 505,64	44 768,56	- Prestations en nature	822 526,00	481 030,90
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA	144 568,17	137 782,13	- Dons en nature	1 357 732,00	706 384,59
3-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU	168 403,81	162 684,67			
TOTAL	3 242 485,50	2 198 295,49	TOTAL	3 242 485,50	2 198 295,49

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	45 902,99	100 761,77
(-) Utilisation	25 553,31	80 226,78
(+) Report	171 239,20	25 368,00
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	191 588,88	45 902,99

FED AA 092 0 00000 000116	Fédération des HAUTS DE SEINE		2023	29/05/2024 17:52:23
CROD				
A-PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2023		EXERCICE 2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1-PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations	0,00	0,00	0,00	0,00
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	696 087,20	696 087,20	620 934,06	620 934,06
- Legs, donations et assurances-vie	0,00	0,00	38. 200,93	38 200,93
- Mécénat	44 414,33	44 414,33	51 988,67	51 988,67
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	230 408,88	230 408,88	0,00	0,00
2-PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations statutaires	89 365,00		120 066,00	
2.2 Parrainage des entreprises	0,00		0,00	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	536 796,44		182 601,14	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	457 710,53		321 137,64	
3-SUBVENTIONS	1 198 756,66		895 782,04	
4-REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0,00	0,00	0,00	0,00
5-UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	346 381,02	25 553,31	133 567,49	80 226,78
TOTAL	3 599 920,06	996 463,72	2 364 278,72	791 350,44
CHARGES PAR DESTINATION				
1-MISSIONS SOCIALES				

1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	1 910 549,28	384 993,42	1 270 003,14	301 076,80
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes adossés en France	500 478,65	100 851,10	178 046,54	42 209,10
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	5 221,06	4 526,16	677,70	614,77
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes adossés à l'étranger	63 414,00	54 973,90	55 857,12	50 670,05
2-FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	89 284,33	80 700,13	95 291,79	83 514,64
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	138 788,30	138 788,30	78 702,83	78 702,83
3-FRAIS DE FONCTIONNEMENT	265 676,04	62 918,84	205 442,14	170 973,48
4-DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	3 586,15	0,00	0,00	0,00
5-IMPOT SUR LES BENEFICES				
6-REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	413 022,20	171 239,20	108 806,03	25 368,00
TOTAL	3 390 020,01	998 991,05	1 992 827,29	753 129,67
EXCEDENT OU DEFICIT	209 900,05	-2 527,33	371 451,43	38 220,77

B-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2023		EXERCICE 2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
- Bénévolat	1 062 227,50	1 062 227,50	1 010 880,00	1 010 880,00
- Prestations en nature	822 526,00	822 526,00	481 030,90	481 030,90
- Dons en nature	1 357 732,00	1 357 732,00	706 384,59	706 384,59

2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	0,00		0,00	
3-CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
- Prestations en nature	105 480,00		100 445,00	
- Dons en nature	484 646,69		471 732,47	
TOTAL	3 832 612,19	3 242 485,50	2 770 472,96	2 198 295,49
CHARGES PAR DESTINATION				
1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
- Réalisées en France	3 364 519,47	2 886 007,88	2 292 832,98	1 853 060,13
- Réalisées à l'étranger	57 127,49	43 505,64	61 938,19	44 768,56
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	189 833,26	144 568,17	190 624,32	137 782,13
3-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	221 131,97	168 403,81	225 077,47	162 684,67
TOTAL	3 832 612,19	3 242 485,50	2 770 472,96	2 198 295,49